

ADMISSIBILITÉ

RAPPORT DE L'ÉPREUVE ÉCRITE ÉXAMEN DE DOSSIERS D'ADMISSIBILITÉ

La sélection sur dossier porte sur les résultats obtenus au baccalauréat et au cours du parcours suivi depuis le baccalauréat. Cette épreuve est commune pour l'ensemble des candidats qui postulent aux concours communs voie B (BIO et ENV) et quelle que soit la nature de leur licence.

Cette année, les notes s'étalent de 3 à 20 sur 20 avec une moyenne de 13.00 et un écart type de 3,98

- Certains étudiants ne présentent pas d'activités de type extrascolaire.
- Le tableau récapitulatif du cursus est parfois incomplet, de fait les jurys cherchent partout les informations dans le dossier et perdent beaucoup de temps à retrouver ces informations dans le dossier.
- On note une grosse hétérogénéité dans les dossiers (du point de vue de la forme et du fond), malgré la présence de consignes.

Cette hétérogénéité ne se traduit pas forcément dans les notes.

En moyenne cette année, on observe des dossiers de bien meilleure qualité et surtout plus d'excellents parcours qui ont mérité des notes supérieures ou égales à 16.

Les dossiers faibles correspondent surtout à des étudiants moyens durant leur scolarité (pas de mention au cours de leur formation universitaire par exemple) avec, parfois, en prime, peu ou pas d'activités extra-scolaires.